



référence
AF2

Concevoir la procédure de contrôle de son réseau de distribution et de ses apporteurs

Durée présentiel/distanciel : 180mn

Formation disponible en : présentiel – distanciel

Catégorie : Distribution d'assurances

Éligible DDA : Oui

Public :

 Dirigeant

 Juriste


 Responsable réseau

Prérequis : Connaître les produits de l'entreprise et son réseau de distribution




Formation suivie en présentiel

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation

Lieu :

Dans les locaux d'Astrée Faculté ou dans les locaux du client, à définir

Formateur :


À définir parmi l'un de nos consultants / formateurs

Tarif : à partir de 2160 € TTC




Formation suivie en distanciel

 **Durée**
180 min

 **Dates ou période**
À définir

 **Horaires**
À définir

 **Nombre de participants**
Min 1 – Max 12

Modalités et délais d'accès :

Formation collective à distance sous la forme de :

- webinar participatif / Visio formation au moyen de l'outil TEAMS.
- Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

Lieu :

Formation à distance – webinar / vidéoconférence

Tarif : à partir de 1620 € TTC



Pas de e-learning pour cette formation

1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation doit permettre d'élaborer ou de finaliser votre procédure dans le domaine du contrôle des apporteurs et du réseau de distribution.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Différencier les types d'apporteurs d'affaire
- Choisir le type de partenariat le plus opportun à mettre en place en regard des besoins de l'entreprise
- Définir les vérifications à effectuer auprès de votre apporteur d'affaires tout au long de la relation de partenariat et les mettre en œuvre
- Savoir rédiger une procédure de contrôle de son réseau de distribution et de ses apporteurs et l'appliquer

2. Contenu

1. Les repères réglementaires

- L'opération de distribution
- L'intermédiation
- L'apporteur et son rôle dans la chaîne de distribution
- Le prescripteur
- L'indicateur
- Le mandataire
- Le distributeur non ORIAS
- Les autres apporteurs
- Ce que dit la réglementation
- Ce que contrôlent les autorités
- La jurisprudence



2. La démarche à suivre

- Les vérifications à effectuer au moment du référencement de l'apporteur
- Les vérifications à effectuer au moment de la signature de la convention
- Les vérifications à effectuer au moment de la signature de la fiche conseil
- Les vérifications à effectuer au moment du règlement des commissions
- Les vérifications sur la gouvernance des produits
- Les vérifications périodiques
- Ce qu'il faut écrire dans les conventions

3. Les points particuliers à maîtriser

- Connaître l'organisation de chacun de ses apporteurs
- Comment construire la cartographie de ses apporteurs
- Que faire en cas d'anomalies en cours de relation d'affaires : radiation ORIAS, apporteur non conforme...
- La gestion des clients orphelins
- Le cas particulier des contrats collectifs
- Les apporteurs étrangers
- La sous-délégation

4. Illustrations et cas pratiques

- Présentation d'un modèle de procédure type
- Comment lire le registre ORIAS
- Présentation des outils indispensables pour réaliser des vérifications efficaces
- Impacts des conventions avec les organismes d'assurance sur vos protocoles
- Retours d'expérience sur les difficultés rencontrées dans le cadre de contrôles sur des réseaux d'apporteurs

3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation



4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestations de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et méthodologiques : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexions et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, en fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

2. Éléments matériels

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par courriel à la fin de la formation

3. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.